

Analyse inclusion numérique V.I.A Cour comptes

L'analyse des recommandations de la Cour des comptes (Rapport public annuel 2026), telles que relayées par l'article d'*Acteurs Publics*, révèle une stratégie structurée pour sortir l'inclusion numérique de la précarité "expérimentale"... selon la **méthode** : [Et si on s'écoutait ?](#)

La Posture (La Crédibilité)

La Cour des comptes adopte ici sa posture naturelle d'**Expert Institutionnel** et de garant de l'efficacité de la dépense publique.

- **Identité** : Elle ne parle pas en tant qu'acteur social, mais en tant qu'arbitre financier et administratif. Sa légitimité repose sur l'audit froid des dispositifs existants (comme les Conseillers Numériques France Services - CNFS).
- **Crédibilité** : En soulignant le décalage entre l'accélération de la dématérialisation et la baisse prévue des crédits (passage de 41,8 M€ à 14 M€ dans le PLF 2026), elle renforce sa pertinence sectorielle.
- **Bénéfice** : Cette posture transforme une "cause sociale" en un **impératif de gestion publique**. Elle oblige le gouvernement à répondre non pas sur l'émotion, mais sur la viabilité du modèle.

L'Intention (L'Audience et l'Impact)

L'intention est de susciter une **prise de conscience politique** face à une menace d'exclusion massive (8,5 millions de citoyens concernés).

- **Public cible** : Le Gouvernement (Ministère de l'Aménagement du territoire), les collectivités locales et les investisseurs publics.
- **Émotion/Action** : Le rapport joue sur le registre de l'**équité républicaine** et de la **cohésion territoriale**. Il pointe le risque de "relégation" pour les populations rurales ou fragiles, transformant le sujet technique en un enjeu de paix sociale.
- **Adaptation** : Le ton est pressant : la Cour demande une mise en œuvre d'ici **fin 2027**, créant un sentiment d'urgence face au "désengagement" de l'État.
- **Bénéfice** : En liant l'inclusion à l'accès aux droits fondamentaux, elle optimise la réception du message auprès des élus locaux.

Le Raisonnement (La Structure)

La force de la Cour réside dans son **raisonnement logique** et ses propositions chiffrées pour "dé-risquer" la politique publique.

- **Logique de preuve** : Le raisonnement suit une chaîne implacable :
 1. La dématérialisation est irréversible.
 2. L'accompagnement actuel est fragmenté et financé par des plans de relance temporaires.

3. **Conclusion** : Il faut pérenniser le financement via un modèle stable et consolidé.

● **Étapes logiques (Recommandations) :**

- **Consolidation** : Établir une vision consolidée des budgets publics (État + Collectivités).
 - **Opérationnalité** : Définir des feuilles de route avec des indicateurs d'impact réels sur les populations.
 - **Intégration** : Utiliser le réseau *France Services* comme pivot pour détecter et orienter les usagers en difficulté.
- **Bénéfice** : Cette structure réduit les "hallucinations" politiques (promesses sans moyens) et fournit un cadre de données pour justifier chaque euro dépensé.

Synthèse du passage à un "Collaborateur Stratégique"

Pilier	De la demande vague...	...Au collaborateur stratégique
Ethos	"Il faut aider les gens."	"L'expert financier exige un modèle soutenable."
Pathos	"C'est triste pour les exclus."	"L'équité territoriale est la condition de la dématérialisation."
Logos	"On verra selon le budget."	"3 étapes : Consolider, Mesurer, Intégrer."

En suivant cette méthode, la Cour des comptes ne se contente pas de critiquer ; elle propose une **ingénierie financière** pour transformer l'inclusion numérique en un service public de droit commun.

Pensez-vous que l'intégration systématique de l'inclusion numérique dans le programme "France Services" soit la solution la plus efficace, ou faut-il maintenir des structures locales indépendantes ?